

## Cote 2H723 aux Archives Départementales du Jura, Echange de terres à Longchaumois et Orcières, acte du 24 mai 1604 – un résumé

---

### Présentation

(Les traits soulignés « \_ » indiquent des lettres ou mots non déchiffrables.)

Ce document sur parchemin se trouve sous la cote 2H 723 (fonds de l'abbaye de Saint-Claude) aux Archives Départementales du Jura et est le troisième document dans la liasse.

Il s'agit d'un acte signé le 24 mai 1604 à Longchaumois dans la maison... (du notaire ?). La seule signature en bas de l'acte est *Jobel\_* (avec peut-être un f minuscule au dessus). L'acte a reçu le sceau officiel le 25 Janvier 1608, selon la note en marge.

C'est un acte d'échange de trois pièces de terre, les deux premières situées sur le territoire de Longchaumois et la troisième sur celui d'Orcières.

Les personnes faisant l'échange sont Jean JACQUEMIN dit DE PISSARD, fils de feu François JACQUEMIN dit GUILLET (?)<sup>1</sup>, d'une part ; et Claude GRENIER, fils de feu Claude GRENIER dit CHOCOILLON (?) d'Orcières<sup>2</sup>, d'autre part.

### Première pièce

La première pièce de terre à échanger, appartenant à Jean JACQUEMIN qui la passe à Claude GRENIER, est décrite ainsi : *La quarte parte dune piece de Pre ( ? ) Sise et Situee riere Le \_\_\_ dud[it] Longch[aumois] au lieu dict et appelle en La Joux Sus Les Rivieres*. Les autres trois quarts de la pièce de pré ( ? ) seront partagés entre Claude GRENIER et les héritiers de feu Pierre VANDELLE MARESCHAL. Les limites de ces terres sont celles appartenant aux héritiers de feu Pierre VANDELLE ; celles de François, fils de feu Michel PROST ; d'Antoine BUFFARD ; et du petit Claude BUFFARD.

### Deuxième pièce

La deuxième pièce, appartenant à Jean JACQUEMIN qui la passe à Claude GRENIER, est décrite comme étant la moitié des deux tiers d'une autre pièce de pré ( ? ) sise audit lieu de La Joux Sus Les Rivieres. Elle est *partable pour le Surplus avec Lesdits greniers et Lesdits heritiers de feu pierre vandelle*. Les limites en sont les terres dudit Claude GRENIER l'échangeur ; celles de Thievent BONDIER dit MUTIN ( ? ) ; de Jean BUFFARD MORET et ses frères ; de François et Pierre PROST, successeurs de feu Michel PROST ; celles dudit Pierre, fils de feu Michel PROST ; de François ROMAN MARESCHAL ; de petit Claude BUFFARD ; et de feu Pierre VANDELLE.

### Troisième pièce

La troisième, appartenant à Claude GRENIER qui la passe à Jean JACQUEMIN, est *une piece de Pre ( ? ) avec La mayson estant sise et Situee riere Led[it] \_\_\_ dud[it] orcieres au lieu dict et appelle Sus Le mont*. Les limites en sont d'abord un endroit qui s'appelle Le Rouchan ; puis les terres de l'échangeur JACQUEMIN lui-même ; celles d'Emmanuel BAUDERAZ ; et celles de (feux ?) Claude GRENIER et Antoine GRENIER son frère.

Témoins au 24 mai 1604 à la signature du document sont Pierre, fils de feu Antoine REVERCHON dit A GEORGE ; Claude COLIN dit MOTET de Longchaumois ; Antoine, fils de feu Claude GRENIER, frère de l'échangeur ; et Jean TORNIER BALLETT d'Orcières.

---

<sup>1</sup> Jehan Jacquemin dict de pissard fis de feu fran[çois] Jacquemin dict guillet ( ? ) de Longch[aumois]

<sup>2</sup> claud grenier fis de feu Claude grenier dit chocoillon ( ? ) dorcieres